

A l'attention des Présidentes et des Présidents de Département
A l'attention de la Présidente et des Présidents de Région
A l'attention des Responsables Administratives et Administratifs

Paris le 8 septembre 2020



Objet : Point d'étape sur le sujet des assurances - vers une plateforme de gestion des contentieux



Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,
Chers Amis,



A la suite de notre dernier point d'étape en date du 24 juillet dernier, nous revenons vers vous sur les trois axes sur lesquels nous travaillons depuis le 17 mars autour d'Alain GREGOIRE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, coordinateur du dossier assurances, afin de vous faire part des avancées.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

1/ VOLET JURIDIQUE

Pour rappel, nous avons commencé par un état des lieux des polices, une analyse de chacune d'elle par notre avocat, des notes explicatives pour vos adhérents, ainsi que des questionnaires pour quadriller le marché. Ensuite, nous avons mandaté notre avocat pour approcher les trois assureurs les plus importants chez nos adhérents et tenter des négociations amiables. Face à un mur, il est apparu que seuls les contentieux pourraient faire plier ces assureurs, alors même que, d'après nos analyses, presque 10 000 professionnels du secteur CHRD pourraient prétendre à une indemnisation « perte d'exploitation » en vertu de leurs contrats.



L'UMIH est donc passée à l'étape suivante avec le cabinet d'avocats BFPL en préparant une forme d'action « collective ». Nous concevons une plateforme de gestion des contentieux contre les assureurs qui refusent de mettre en jeu les garanties « pertes d'exploitation » suite à la crise du Covid-19. Nous avons mandaté une société pour créer cette plateforme digitale qui permettra aux professionnels CHRD dans une phase 1 de faire examiner leur police afin de voir s'ils sont éligibles à l'action (4 assureurs ont été préalablement identifiés : AXA, Crédit Mutuel CIC, Generali et BPCE – des notes explicatives seront en ligne afin de ne pas générer de déception et d'expliquer qui est concerné). Des frais d'inscription seront à acquitter (tarif adhérent v/ tarif majoré non adhérent – afin de couvrir le coût de création et de gestion de la plateforme – *prix en cours de détermination*). Une fois les professionnels déclarés éligibles après examen de leurs documents, ils passeront en phase 2. Ils pourront alors mandater l'avocat, payer ses honoraires (négociés et prédéfinis à l'avance au plus juste, calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel de l'assuré), gérer et suivre leur dossier en ligne, échanger des messages ou des documents, mais aussi suivre en direct et en temps réel le déroulé de leur action (dans le respect du secret professionnel).



Les travaux ont démarré au mois d'août avec la préparation des formulaires de saisie, la conception et la maquette. Le recettage et la formation des utilisateurs pourront commencer fin septembre pour un lancement de la plateforme début octobre. L'UMIH organisera une conférence de presse pour le lancement.

2/ VOLET POLITIQUE / LEGISLATIF

Les vacances parlementaires ont débuté le 30 juillet. Les débats reprendront le 14 septembre.

Cependant, nous avons poursuivi notre mobilisation sur le sujet auprès, notamment, des nouveaux ministres nommés comme Alain Griset, ministre délégué en charge des TPE et PME.

Roland Héguy a rappelé aussi notre mobilisation et nos actions lors d'une réunion avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, en présence de la Fédération Française des Assurances et également lors du Comité de Filière Tourisme présidé par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État chargé du Tourisme et de la Francophonie.

Nous avons continué nos rendez-vous avec les députés et sénateurs qui ont déjà défendu nos amendements en faveur d'une prise en charge de la perte d'exploitation par les assurances.

Pour rappel, nous demandons **1)** à instaurer un fonds financé par les assureurs visant à prendre en charge 30% des pertes d'exploitation et **2)** de rétablir la taxe exceptionnelle de 10 % assise sur le montant de la réserve de capitalisation des acteurs de l'assurance. Cette taxe aurait été mise à profit pour soutenir les actions en faveur des professionnels du secteur des CHR. Nos demandes seront inscrites au projet de loi de finances 2021 qui sera discuté à partir d'octobre au Parlement.

3/ VOLET "ASSURANTIEL"

Les travaux du groupe de travail, constitué de professionnels de l'assurance, ont bien avancé pour créer un nouveau produit d'assurance spécifique à nos cafés, hôtels, restaurants mais aussi discothèques, qui permettra d'indemniser nos professionnels de manière plus adaptée à nos métiers et plus avantageuse.

Vous remerciant de votre soutien et de votre participation sur ce sujet essentiel pour la survie de nos entreprises,

Très Cordialement,



Roland HEGUY
Président Confédéral



Hervé BECAM
Vice-Président Confédéral

